



SPARTACOTE™ General Primer partie A

Fiche de données de sécurité

Selon Federal Register / Vol. 77, n° 58 / lundi 26 mars 2012 / Règles et règlements et conformément au règlement sur les produits dangereux (11 février 2015).

Date d'édition : 08/22/2018

Version : 1.0

SECTION 1 : IDENTIFICATION

1.1. Étiquette d'un produit

Forme du produit : Mélange

Nom du produit : SPARTACOTE™ General Primer partie A

1.2. Utilisation prévue du produit

Apprêt

1.3. Nom, adresse et téléphone de la partie responsable

Entreprise

LATICRETE International

1 parc de Laticrete, N

Bethany, CT 06524

T (203) -393-0010

www.laticrete.com

Entreprise

LATICRETE Canada ULC

CP 129, Emeryville, Ontario, Canada

NOR-1A0

1.4. Numéro d'urgence

Numéro d'urgence : En cas d'urgence chimique, appelez ChemTel jour et nuit

Aux États-Unis et au Canada : 1.800.255.3924

Mexique : 1.800.099.0731

En dehors des États-Unis et du Canada : 1.813.248.0585 (appels à frais virés acceptés)

SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification GHS-US / CA

Skin Irrit. 2 H315

Eye Irrit. 2A H319

Skin Sens. 1 H317

Aquatic Acute 2 H401

Aquatic Chronic 2 H411

Texte complet des classes de danger et des phrases H : voir section 16

2.2. Éléments d'étiquetage

Marquage GHS-US / CA

Pictogrammes de danger (GHS-US / CA) :



Mot indicateur (GHS-US / CA)

: Attention

Mentions de danger (GHS-US / CA)

: H315 - Provoque une irritation de la peau.

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.

H401 - Toxique pour les organismes aquatiques.

H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.

Conseils de prudence (GHS-US / CA)

: P261 - Éviter de respirer les vapeurs, les brouillards ou les aérosols.

P264 - Se laver les mains, les avant-bras et les autres zones exposées soigneusement après manipulation.

P272 - Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

P273 - Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 - Porter des gants de protection, des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux.

P302 + P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau.

P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Retirez les lentilles cornéennes, si elles sont présentes

SPARTACOTE™ General Primer partie A

Fiche de données de sécurité

Selon Federal Register / Vol. 77, n° 58 / lundi 26 mars 2012 / Règles et règlements et conformément au règlement sur les produits dangereux (11 février 2015).

et faciles à faire. Continuer à rincer.
P321 - Traitement spécifique (voir la section 4 de cette FDS).
P333 + P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin.
P337 + P313 - Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.
P362 + P364 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P391 - Recueillir le produit répandu.
P501 - Éliminer le contenu / le conteneur conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et internationale.

2.3. Autres dangers

L'exposition peut aggraver des problèmes préexistants au niveau des yeux, de la peau ou des voies respiratoires.

2.4. Toxicité aiguë inconnue (GHS-US / CA)

Pas de données disponibles

SECTION 3 : COMPOSITION / INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

3.1. Substance

N'est pas applicable

3.2. Mélange

prénom	Étiquette d'un produit	% *	Classification des ingrédients SGH
Polymère de bisphénol A-épichlorhydrine	(N ° CAS.) 25068-38-6	60 - 70	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2A, H319 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Acute 2, H401 Aquatic Chronic 2, H411
Alkyl (C12-14) glycidyl ether	(N ° CAS.) 68609-97-2	25 - 40	Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1, H317
Phénol, polymère avec du formaldéhyde, glycidyléther	(N ° CAS.) 28064-14-4	<= 5	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2A, H319 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Acute 2, H401 Aquatic Chronic 2, H411
Oxirane, 2,2'-[1,4-cyclohexanediy]bis (méthylène oxyméthylène) bis-	(N ° CAS.) 14228-73-0	<= 5	Tox aiguë. 4 (oral), H302 Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Chronic 3, H412

Texte complet des phrases H : voir section 16

* Les pourcentages sont indiqués en poids en poids (% poids / poids) pour les ingrédients liquides et solides. Les ingrédients gazeux sont énumérés en volume par pourcentage de volume (v / v%).

SECTION 4 : PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Général : Ne portez rien à la bouche d'une personne inconsciente. En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

Inhalation : Lorsque les symptômes apparaissent : allez à l'air libre et ventilez la zone suspectée. Consulter un médecin si les difficultés respiratoires persistent.

Contact avec la peau : Enlevez les vêtements contaminés. Immergez immédiatement la zone touchée avec de l'eau pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si une irritation / éruption cutanée se développe ou persiste.

Lentilles de contact : Rincer immédiatement à l'eau pendant au moins 15 minutes. Retirez les lentilles cornéennes, si elles sont présentes et faciles à faire. Continuer à rincer. Obtenir des soins médicaux.

Ingestion : Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Obtenir des soins médicaux.

4.2. Principaux symptômes et effets aigus et différés

Général : Provoque une irritation de la peau. Provoque une grave irritation des yeux. Sensibilisation de la peau.

Inhalation : Une exposition prolongée peut causer une irritation.

Contact avec la peau : Rougeur, douleur, gonflement, démangeaisons, brûlures, sécheresse et dermatite. Peut provoquer une réaction allergique cutanée.

SPARTACOTE™ General Primer partie A

Fiche de données de sécurité

Selon Federal Register / Vol. 77, n° 58 / lundi 26 mars 2012 / Règles et règlements et conformément au règlement sur les produits dangereux (11 février 2015).

Lentilles de contact : Le contact provoque une irritation grave avec rougeur et gonflement de la conjonctive.

Ingestion : L'ingestion peut causer des effets indésirables.

Symptômes chroniques : Aucun prévu dans des conditions normales d'utilisation.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Si exposé ou concerné, obtenir un conseil médical et une attention. Si un avis médical est nécessaire, ayez un contenant ou une étiquette à portée de main.

SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié : Eau pulvérisée, brouillard, dioxyde de carbone (CO₂), mousse résistant aux alcools ou poudre chimique.

Moyens d'extinction inappropriés : Ne pas utiliser un fort courant d'eau. L'utilisation d'un jet d'eau puissant peut propager un incendie.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risque d'incendie : N'est pas considéré inflammable, mais peut brûler à haute température.

Danger d'explosion : Le produit n'est pas explosif.

Réactivité : Des réactions dangereuses ne se produiront pas dans des conditions normales.

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de précaution incendie : Soyez prudent lorsque vous combattez un feu chimique.

Instructions de lutte contre l'incendie : Utiliser de l'eau pulvérisée ou un brouillard pour refroidir les conteneurs exposés.

Protection pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone d'incendie sans un équipement de protection approprié, y compris un appareil de protection respiratoire.

Produits de combustion dangereux : Oxydes de carbone (CO, CO₂). Des composés phénoliques. Chlorure d'hydrogène.

les autres informations : Ne pas laisser les eaux d'extinction pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.

Référence à d'autres sections

Reportez-vous à la section 9 pour les propriétés d'inflammabilité.

SECTION 6 : MESURES EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions personnelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Éviter de respirer (vapeurs, brouillards, aérosols). Ne pas toucher les yeux, la peau ou les vêtements. Évitez tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements.

6.1.1. Pour le personnel non urgent

Équipement protecteur : Utiliser un équipement de protection individuelle (EPI) approprié.

Procédures d'urgence : Évacuer le personnel inutile.

6.1.2. Pour le personnel d'urgence

Équipement protecteur : Équipez l'équipe de nettoyage d'une protection adéquate.

Procédures d'urgence : À son arrivée sur les lieux, le premier intervenant doit reconnaître la présence de marchandises dangereuses, se protéger et protéger le public, sécuriser la zone et faire appel à du personnel qualifié dès que les conditions le permettent. Ventiler la zone.

6.2. Précautions environnementales

Empêcher l'entrée dans les égouts et les eaux potables. Éviter le rejet dans l'environnement. Recueillir le déversement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour le confinement : Contenir les déversements avec des digues ou des absorbants pour empêcher la migration et l'entrée dans les égouts ou les cours d'eau

Méthodes de nettoyage : Nettoyez immédiatement les déversements et éliminez les déchets en toute sécurité. Transférer le produit déversé dans un récipient approprié en vue de son élimination. Contacter les autorités compétentes après un déversement.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir la section 8 pour les contrôles de l'exposition et la protection individuelle et la section 13 pour les considérations relatives à l'élimination.

SECTION 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Se laver les mains et les autres zones exposées avec du savon doux et de l'eau avant de manger, de boire ou de fumer et avant de quitter le travail. Éviter de respirer les vapeurs, les brouillards et les aérosols.

SPARTACOTE™ General Primer partie A

Fiche de données de sécurité

Selon Federal Register / Vol. 77, n° 58 / lundi 26 mars 2012 / Règles et règlements et conformément au règlement sur les produits dangereux (11 février 2015).

Mesures d'hygiène : À manipuler conformément aux bonnes procédures d'hygiène industrielle et de sécurité.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques : Se conformer à la réglementation en vigueur.

Conditions de stockage : Garder le contenant fermé lorsqu'il ne sert pas. Conserver dans un endroit sec et frais. Conserver / stocker à l'abri de la lumière directe du soleil, de températures extrêmement élevées ou basses et de matériaux incompatibles.

Matériaux incompatibles : Acides forts, bases fortes, oxydants puissants.

7.3. Utilisations finales spécifiques

Apprêt

SECTION 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Pour les substances énumérées à la section 3 qui ne figurent pas ici, il n'y a pas de limites d'exposition établies par le fabricant, le fournisseur, l'importateur ou l'agence de conseil appropriée, notamment : ACGIH (TLV), AIHA (WEEL), NIOSH (REL), OSHA (PEL), ou des gouvernements provinciaux canadiens.

8.2. Contrôles d'exposition

Contrôles d'ingénierie appropriés : Des fontaines pour les yeux et des douches de sécurité devraient être disponibles à proximité immédiate de toute exposition potentielle. Assurer une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées. Assurez-vous que toutes les réglementations nationales / locales sont respectées.

Équipement de protection individuelle : Gants. Vêtements de protection. Lunettes de protection.



Matériaux pour vêtements de protection : Matériaux et tissus résistants aux produits chimiques.

Protection des mains : Portez des gants de protection.

Protection des yeux et du visage : Lunettes de protection chimique.

Protection de la peau et du corps : Portez des vêtements de protection appropriés.

Protection respiratoire : Si les limites d'exposition sont dépassées ou en cas d'irritation, une protection respiratoire approuvée doit être portée. En cas de ventilation insuffisante, d'atmosphère insuffisante en oxygène ou d'exposition inconnue, porter un appareil de protection respiratoire approuvé.

les autres informations : Ne pas manger, boire ou fumer lors de l'utilisation.

SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base

État physique	: Liquide
Apparence	: Visqueux, la couleur varie
Odeur	: Doux
Seuil d'odeur	: Indisponible
pH	: Indisponible
Taux d'évaporation	: Indisponible
Point de fusion	: Indisponible
Point de congélation	: Indisponible
Point d'ébullition	: Indisponible
Point de rupture	: Indisponible
La température d'auto-inflammation	: Indisponible
Température de décomposition	: Indisponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: N'est pas applicable
Limite inférieure d'inflammabilité	: Indisponible
Limite supérieure d'inflammabilité	: Indisponible
La pression de vapeur	: Indisponible
Densité de vapeur relative à 20 °C	: Indisponible
Densité relative	: Indisponible
Gravité spécifique	: 1.2473
Solubilité	: Indisponible
Coefficient de partage : N-Octanol / Eau	: Indisponible

SPARTACOTE™ General Primer partie A

Fiche de données de sécurité

Selon Federal Register / Vol. 77, n° 58 / lundi 26 mars 2012 / Règles et règlements et conformément au règlement sur les produits dangereux (11 février 2015).

Viscosité : Indisponible

SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

- 10.1. **Réactivité** : Des réactions dangereuses ne se produiront pas dans des conditions normales.
- 10.2. **Stabilité chimique** : Stable dans les conditions de manipulation et de stockage recommandées (voir section 7).
- 10.3. **Possibilité de réactions dangereuses** : Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.
- 10.4. **Conditions à éviter** : Rayonnement solaire direct, températures extrêmement élevées ou basses et matériaux incompatibles.
- 10.5. **Matériaux incompatibles** : Acides forts, bases fortes, oxydants puissants.
- 10.6. **Produits de décomposition dangereux** : Indisponible

SECTION 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques - Produit

Toxicité Aiguë (Orale) : Non classés

Toxicité aiguë (cutanée) : Non classés

Toxicité Aiguë (Inhalation) : Non classés

Données LD50 et LC50 : Indisponible

Corrosion cutanée / irritation cutanée : Provoque une irritation de la peau.

Domage oculaire / irritation : Provoque une grave irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Peut provoquer une réaction allergique cutanée.

Mutagenicité des cellules germinales : Non classés

Cancérogénicité : Non classés

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classés

Toxicité pour la reproduction : Non classés

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Non classés

Danger d'aspiration : Non classés

Symptômes / lésions après l'inhalation : Une exposition prolongée peut causer une irritation.

Symptômes / lésions après contact avec la peau : Rougeur, douleur, gonflement, démangeaisons, brûlures, sécheresse et dermatite. Peut provoquer une réaction allergique cutanée.

Symptômes / lésions après contact avec les yeux : Le contact provoque une irritation grave avec rougeur et gonflement de la conjonctive.

Symptômes / lésions après ingestion : L'ingestion peut causer des effets indésirables.

Symptômes chroniques : Aucun prévu dans des conditions normales d'utilisation.

11.2. Informations sur les effets toxicologiques - Ingrédients

Données LD50 et LC50 :

Polymère de bisphénol A-épichlorhydrine (25068-38-6)	
DL50 Oral Rat	> 2000 mg / kg
Rat dermique DL50	> 2000 mg / kg
Alkyl (C12-14) glycidyl ether (68609-97-2)	
DL50 Oral Rat	17100 mg / kg
Lapin cutané LD50	> 3987 mg / kg
Oxirane, 2,2'-[1,4-cyclohexanediy]bis (méthylène oxyméthylène)] bis- (14228-73-0)	
DL50 Oral Rat	1098 mg / kg

SECTION 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Ecologie - Général : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Polymère de bisphénol A-épichlorhydrine (25068-38-6)	
CE50 Daphnia 1	1,7 mg / l
CME0 (aigu)	1 mg / l de Daphnia magna
NOEC Crustacea chronique	0,3 mg / l de Daphnia magna

12.2. Persistance et dégradabilité

SPARTACOTE™ General Primer partie A	
Persistance et dégradabilité	Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement.

SPARTACOTE™ General Primer partie A

Fiche de données de sécurité

Selon Federal Register / Vol. 77, n° 58 / lundi 26 mars 2012 / Règles et règlements et conformément au règlement sur les produits dangereux (11 février 2015).

12.3. Potentiel bioaccumulatif

SPARTACOTE™ General Primer partie A	
Potentiel bioaccumulatif	Non-établi.

12.4. Mobilité dans le sol Indisponible

12.5. Autres effets indésirables

Les autres informations : Éviter le rejet dans l'environnement.

SECTION 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations d'élimination des déchets : Éliminer le contenu / le contenant conformément aux réglementations locales, régionales, nationales, territoriales, provinciales et internationales.

Ecologie - Déchets : Éviter le rejet dans l'environnement. Ce matériau est dangereux pour le milieu aquatique. Tenir à l'écart des égouts et des voies navigables.

SECTION 14 : INFORMATIONS DE TRANSPORT

Les descriptions d'expédition indiquées dans les présentes ont été préparées conformément à certaines hypothèses au moment de la création de la FDS. Elles peuvent varier en fonction d'un certain nombre de variables inconnues au moment de la publication de la FDS.

14.1. En accord avec DOT

Nom d'expédition : SUBSTANCES DANGEREUSES POUR L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, NSA (Polymère de bisphénol A-épichlorhydrine)

Classe de danger : 9

Numéro d'identification : UN3082

Codes d'étiquette : 9

Groupe d'emballage : III

Polluant Marin : Polluant marin

Numéro ERG : 171



14.2. En accord avec IMDG

Nom d'expédition : SUBSTANCE DANGEREUSE POUR L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, NSA (Polymère de bisphénol A-épichlorhydrine)

Classe de danger : 9

Numéro d'identification : UN3082

Codes d'étiquette : 9

Groupe d'emballage : III

EmS-No. (Feu) : FA

EmS-No. (Déversement) : SF

Polluant marin : Polluant marin



14.3. En accord avec IATA

Nom d'expédition : SUBSTANCE DANGEREUSE POUR L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, NSA (Polymère de bisphénol A-épichlorhydrine)

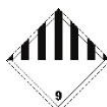
Classe de danger : 9

Numéro d'identification : UN3082

Codes d'étiquette : 9

Groupe d'emballage : III

Code ERG (IATA) : 9L



14.4. Conformément au TMD

Nom d'expédition : SUBSTANCE DANGEREUSE POUR L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, NSA (Polymère de bisphénol A-épichlorhydrine)

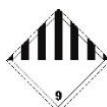
Classe de danger : 9

Numéro d'identification : UN3082

Codes d'étiquette : 9

Groupe d'emballage : III

Polluant marin (TMD) : Polluant marin



SPARTACOTE™ General Primer partie A

Fiche de données de sécurité

Selon Federal Register / Vol. 77, n° 58 / lundi 26 mars 2012 / Règles et règlements et conformément au règlement sur les produits dangereux (11 février 2015).

SECTION 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1. Réglementation fédérale américaine

SPARTACOTE™ General Primer partie A	
SARA Section 311/312 Classes de danger	Danger pour la santé - Sensibilisation respiratoire ou cutanée Danger pour la santé - Corrosion cutanée ou irritation Danger immédiat (aigu) pour la santé
Polymère de bisphénol A-épichlorhydrine (25068-38-6)	
Inscrit dans l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act) des États-Unis	
EPA TSCA Regulatory Flag	XU - XU - indique une substance qui ne peut pas être déclarée en vertu de la règle de déclaration des données chimiques (anciennement règle de rapport de mise à jour de l'inventaire), c'est-à-dire mise à jour partielle des rapports de production et de site de la base de données d'inventaire TSCA (40 CFR 711).
Alkyl (C12-14) glycidyl ether (68609-97-2)	
Inscrit dans l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act) des États-Unis	
Phénol polymérisé avec du formaldéhyde, glycidyléther (28064-14-4)	
Inscrit dans l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act) des États-Unis	
EPA TSCA Regulatory Flag	XU - XU - indique une substance qui ne peut pas être déclarée en vertu de la règle de déclaration des données chimiques (anciennement règle de rapport de mise à jour de l'inventaire), c'est-à-dire mise à jour partielle des rapports de production et de site de la base de données d'inventaire TSCA (40 CFR 711).
Oxirane, 2,2'-[1,4-cyclohexanediylbis (méthylène oxyméthylène)] bis- (14228-73-0)	
Inscrit dans l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act) des États-Unis	
EPA TSCA Regulatory Flag	TP - TP - indique une substance faisant l'objet d'une règle d'essai proposée en vertu de l'article 4 de la loi TSCA.

15.2. Réglementation des États-Unis

Ni ce produit ni ses composants chimiques ne figurent sur les listes des États-Unis, ni la divulgation de ses composants chimiques.

15.3. Réglementation Canadienne

Polymère de bisphénol A-épichlorhydrine (25068-38-6)	
Inscrit sur la LIS canadienne (Liste intérieure des substances)	
Alkyl (C12-14) glycidyl ether (68609-97-2)	
Inscrit sur la LIS canadienne (Liste intérieure des substances)	
Phénol, polymère avec le formaldéhyde, glycidyle éther (28064-14-4)	
Inscrit sur la LIS canadienne (Liste intérieure des substances)	
Oxirane, 2,2'-[1,4-cyclohexanediylbis (méthylène oxyméthylène)] bis- (14228-73-0)	
Inscrit sur la LIS canadienne (Liste intérieure des substances)	

SECTION 16 : AUTRES INFORMATIONS, Y COMPRIS LA DATE DE PRÉPARATION OU LA DERNIÈRE RÉVISION

Date de préparation ou dernière révision : 08/22/2018

Les autres informations : Ce document a été préparé conformément aux exigences de la FDS de la norme de communication des dangers OSHA 29 CFR 1910.1200 et au règlement sur les produits dangereux (HPR) du Canada, DORS / 2015-17.

Texte intégral du SGH :

Toxic aiguë. 4 (oral)	Toxicité aiguë (orale) Catégorie 4
Aquatic Acute 2	Danger pour le milieu aquatique - Catégorie de danger aigu 2
Aquatic Chronic 2	Danger pour le milieu aquatique - Catégorie de danger chronique 2
Aquatic Chronic 3	Danger pour le milieu aquatique - Catégorie de danger chronique 3
Eye Irrit. 2A	Lésions oculaires graves / irritation oculaire Catégorie 2A
Skin Irrit. 2	Corrosion cutanée / irritation cutanée Catégorie 2

SPARTACOTE™ General Primer partie A

Fiche de données de sécurité

Selon Federal Register / Vol. 77, n° 58 / lundi 26 mars 2012 / Règles et règlements et conformément au règlement sur les produits dangereux (11 février 2015).

Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1
H302	Nocif en cas d'ingestion
H315	Provoque une irritation de la peau
H317	Peut causer une réaction allergique cutanée
H319	Provoque une grave irritation des yeux
H401	Toxique pour la vie aquatique
H411	Toxique pour la vie aquatique avec des effets à long terme
H412	Nocif pour la vie aquatique avec des effets à long terme

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et visent à décrire le produit uniquement aux fins de respect de la santé, de la sécurité et de la protection de l'environnement. Il ne doit donc pas être interprété comme garantissant une propriété spécifique du produit.

NA GHS SDS 2015 (Can, US)